

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/10/2022

Réuni le : 17/10/2022

Sous la présidence de : Isabelle Tabart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à NORMANDIE-PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

NORMANDIE-PARIS 2023:

Le Conseil d'Administration autorise l'établissement à organiser un séjour à Normandie-Paris pour 55 élèves de 3ème n'ayant jamais participé à un séjour éducatif du 20 au 24 mars 2023. Les objectifs de ce séjour sont:

- faire découvrir aux élèves des lieux de mémoire liés à la 2nde Guerre Mondiale,
- Développer des compétences tels que le savoir vivre ensemble et l'ouverture aux autres.

La participation financière pour chaque famille est de 415 euros. L'établissement prend à sa charge le coût des accompagnateurs qui sont au nombre de 5 soit 2 075 euros au total.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0